

# HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*Une sorte de  
paradis terrestre*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3240 titres à ce jour. « Les Îles normandes ont une place à part dans les possessions de l'Angleterre. Elles ne font pas partie du Royaume-Uni ; elles ne sont pas non plus une colonie anglaise. Elles sont ce qui reste à l'Angleterre de l'ancien duché français de Guillaume le Conquérant. Placées à l'entrée de la Manche, en vue de nos côtes, presque au débouché de notre port militaire de Cherbourg, visitées comme un lieu de plaisance et comme un but de charmantes excursions, reliées aux ports de Normandie et de Bretagne – Cherbourg, Granville, Saint-Malo, Saint-

Bientôt réédité

## Les Îles normandes

par **Robinet de Cléry**

### Avocat général à la Cour de cassation

**G**abriel Adrien Robinet de Cléry est né le 18 août 1836, à Metz, dans une famille de magistrats. Nommé substitut du procureur à Oran en 1860, puis à Charleville en 1863, il repartit en 1864 à Oran et devint avocat général auprès de la cour impériale d'Alger, en juillet 1867. Lorsque la guerre de 1870 éclate, il s'engage et se distingue comme simple soldat ; ce qui lui valut d'être décoré de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. Il poursuit ensuite sa carrière à Lille et à Lyon avant d'être démis de ses fonctions d'avocat général à la Cour de cassation durant la

période dite « des décrets ». Il s'inscrit alors au barreau où sa réputation et son talent l'amènent à intervenir dans des procès retentissants, tels que ceux du général Cisse, de l'Union générale ou du curé de Saint-Leu. Il est l'avocat de Mélanie Calvat dans le litige qui l'oppose au cardinal Perraud et concourt activement à l'érection à Lunéville, en 1893, de la statue du général Lasalle, allié de sa famille. Robinet de Cléry est l'auteur de nombreuses monographies qui se réfèrent au droit, à l'histoire, à la politique et à la littérature. Il rédigea également divers articles dans les revues judiciaires et les grands journaux parisiens. Légitimiste convaincu, il dénonça les prétentions de la maison d'Orléans au trône de France. Il décéda à Paris en 1914.



Briec, Binic, – par de nombreux services de bateaux à vapeur, devenues souvent le refuge des victimes de nos discordes politiques, elles offrent aux Français un sujet d'étude d'autant plus attachant que leur langue y a été conservée et que leurs anciennes lois coutumières y ont laissé des traces profondes. Un doux climat, des mœurs faciles, une grande liberté sans désordre, l'absence presque complète de droits de douane et d'impôts indirects font des principales de ces îles – Jersey, Guernesey, Sercq et Aureigny – une sorte de paradis terrestre.

### Le refuge de tous les proscrits

Le premier chapitre présente Jersey et le baillage de Guernesey, avec l'écusson, les temps préhistoriques et le cataclysme qui a formé l'archipel normand. L'auteur raconte l'invasion normande, Rollon, le refuge de tous les proscrits ; puis les milices jersiaises, l'attaque du baron de Rullecourt ; la défense de l'autonomie des îles par leurs baillis, leurs états, leurs cours royales ; la langue française, langue officielle et la soumission des Jersiais et des Guernesiais au gouvernement britannique. L'ouvrage se poursuit avec les institutions, les gouverneurs, les baillis et les conflits ; l'île de Jersey, les rapports des États avec la couronne d'Angleterre, l'abrogation de la féodalité tenue en suspens, le droit de voter des lois provisoires ; l'administration de l'île, les paroisses, les connétables, les assemblées paroissiales, les comités des États. Robinet de Cléry étudie l'organisation judiciaire de l'île de Jersey, la cour royale, les assises, le barreau jersiais, le vicomte ; l'île de Guernesey avec les produits agricoles, les pouvoirs législatifs, les ligues de réformes, les ordonnances de chefs-plaids ; l'administration, les assemblées de chefs de famille, les comités des États ; l'organisation judiciaire, le prévôt de la reine, le barreau guernesiais. Il évoque les îles de Herm et de Jethou, avec l'occupation de l'île de Herm par le représentant d'une banque prussienne ; l'île d'Aureigny, avec sa cour et ses états, son port et ses fortifications ; puis l'île de Sercq, ancien repaire de pirates avec l'origine des pouvoirs du seigneur, les quarante tenanciers et l'indivisibilité de leurs domaines. L'ouvrage se termine avec le caractère général des institutions des îles normandes, la sagesse de leurs habitants, leur amour de la paix et la charte de la reine Élisabeth.

**MONOGRAPHIES DES VILLES  
ET VILLAGES DE FRANCE**

**UNE COLLECTION UNIQUE  
EN FRANCE DE 3240 TITRES**

**65 TITRES SUR  
LA MANCHE**

**Renseignements au  
03 23 20 32 19**

# LES ÎLES NORMANDES

Il y a plus de mille ans, un cataclysme effroyable s'est déchaîné. Des masses rocheuses sont devenues des îles et la configuration du continent a été profondément modifiée. Des pirates qui venaient du nord transformèrent toute cette partie du monde civilisé. Les Normands n'expulsèrent pas les habitants, mais prirent tout ce qu'il y avait de bon et s'établirent en seigneurs. Ils fixèrent l'empreinte de leur caractère, mais, chose étrange, ils perdirent leur langue et prirent celle du peuple vaincu. Les écumeurs de mer firent de l'île de Serq leur domaine. Les cavernes du Gouliot, grottes immenses, inaccessibles à marée haute, leur servaient de magasins et la terreur qu'ils inspiraient est attestée par la plume de Rabelais : « N'y descendez pas, de grâce », conjurait Panurge à Pantagruel. Le traité de Saint-Clair-sur-Epte donna à Rollon, avec la Normandie, toutes les îles qui en dépendaient. Il laissa de son gouvernement des souvenirs qui ne se sont pas effacés. *La clameur de Haro*, abolie par les États de Normandie en 1583 n'a pas disparu de la procédure devant les cours royales de Jersey et de Guernesey. En 1870, un propriétaire qui avait épuisé toutes les juridictions, obtint grâce à elle la déviation de la ligne de chemin de fer, le jour même de son inauguration. Lorsque Philippe Auguste réunit la Normandie à la couronne de France, les îles passèrent au pouvoir du roi d'Angleterre. Elles conservèrent cependant le statut d'un reste du duché de Normandie détaché et distinct du royaume, le souverain n'y ayant à proprement parler, que le titre de duc. Les premières conversions au protestantisme de ces populations autrefois catholiques eurent lieu sous l'influence des réfugiés français. Les protestants étaient en effet nombreux dans le diocèse de Coutances et, forcés d'émigrer, ils furent accueillis à Jersey, fondèrent des chapelles et attirèrent la foule à leurs colloques et à leurs prêches. Sous Marie la Sanglante, la répression fut terrible et les adhérents de la nouvelle religion se réfugièrent à Genève. Lorsqu'Elisabeth monta sur le trône, les proscrits purent rentrer au pays. Le bailli Guillaume Beauvoir revint à Guernesey en triomphe et fit respecter avec beaucoup de rigueur la discipline calviniste. Longtemps sur l'île les habitants crurent aux sorciers. La flamme sinistre des bûchers y consuma de nombreuses victimes de la crédulité populaire. La maison hantée de Plainmont, que Victor Hugo a rendue célèbre dans les *Travailleurs de la mer*, se dresse au sommet d'un promontoire comme un signe palpable de cette superstition.

Réédition du livre intitulé *Les Îles normandes, pays de home rule*, paru en 1898.  
**Réf. 1706-3254. Format : 14 x 20. 338 pages. Prix : 42.60 € Parution : août 2013.**

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous  
**XXXXXXXX**

Retrouvez  
**LE LIVRE  
 D'HISTOIRE**  
 sur Internet...  
 www.histoire-locale.fr



## Bulletin de souscription

### Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle  
 02250 Autremencourt  
 Tél. 03 23 20 32 19



Parution août 2013  
 1706-3254

Nom .....

Adresse .....

.....

.....

#### JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire  Par C.C.P.  Par mandat  Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Notez les 3 derniers chiffres  
 du n° situé au verso de  
 votre carte bancaire.

| | |

Signature (obligatoire):

Expirant le:

| | | | |

Téléphone (obligatoire):

Date: ..../..../201..

Je commande « **LES ÎLES NORMANDES** » :

ex. au prix de **42,60 €** .....

**FRAIS DE PORT** : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2013 (394 pages)

- 3 201 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

**TOTAL :**

**TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.**

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.